

**Action n° ES14 : Suivi de la déclinaison locale du plan MILDT et articulation avec la démarche ASV**

Visée du programme	Prévenir les conduites à risque chez les 10-16 ans et réduire les usages problématiques de produits psycho-actifs chez les 16-25 ans dans les arrondissements nord de Marseille
Objectif Général	Réduire les usages problématiques de produits psycho-actifs chez les 16-25 ans dans les arrondissements nord de Marseille et notamment le cannabis
Objectif Spécifique	Décliner sur le territoire de l'ASV les axes identifiés dans le cadre du volet « drogues et quartiers sensibles » du plan départemental de lutte contre les drogues et dépendances des Bouches du Rhône
Objectifs Opérationnels 1, 2 et 3	1/ Renforcer la formation (produits, usages, pratiques), l'information (outils) et les démarches de réseaux (postures professionnelles à adopter face aux logiques de réseaux notamment) des professionnels 2/ Développer les approches individuelles (travail de rue, accueil individualisé) et collectives (groupes mobilisés sur des compétences psycho-sociales notamment) auprès des publics 3/ Favoriser l'articulation entre les dispositifs d'accès à l'emploi/insertion et de santé
Objectifs de l'action	1/ Contribuer à la mise en oeuvre sur le territoire de l'ASV des modalités de réponses identifiées dans le cadre de l'élaboration du plan 2/ Assurer la cohérence entre les actions identifiées dans le cadre du plan et la démarche ASV

Action nouvelle mise en oeuvre en 2007

**Rappel de l'axe spécifique du plan et de la démarche locale :**

**↳ Rappel de l'axe spécifique du volet prévention intitulé « Agir dans la cité : intégrer la dimension drogues aux actions dans les zones urbaines sensibles » du plan 2004-2008 de la MILDT**

Il s'agit de mieux prendre en compte les dimensions territoriales et inégalitaires des situations sociales, de précarité et de santé liées aux usages de drogues. Le plan indique que l'« ...exclusion, la délinquance et le trafic de drogues se renforcent mutuellement, et pèsent particulièrement lourd sur la collectivité des résidents, chaque famille et chaque individu, consommateur ou non ».

Il est préconisé par ailleurs de « dégager des méthodes d'intervention nouvelles reposant de façon équilibrée sur la répression, la participation collective, les actions de prévention ».

**↳ Rappel de la démarche :**

- Les acteurs locaux (Cf. liste dans rubrique « ressources existantes ») ont contribué à l'élaboration du plan départemental des Bouches du Rhône, lequel devra servir de cadre de références aux appels à projets locaux de la MILDT dès 2007.

Le 30 mai dernier, une conférence débat initiait une première réflexion collective autour des problématiques actuelles et locales en matière de Prévention. Durant l'été, des groupes de travail rassemblant des acteurs du soin, de la prévention, de la réduction des risques, de l'application de la loi, de la politique de la ville, de la sécurité routière... se sont réunis pour définir les orientations du plan départemental des Bouches du Rhône. La présentation de ces travaux a eu lieu le 28 septembre 2006.

**↳ Les besoins identifiés :** (sources : document de synthèse de la commission de travail du 28 juin 2006 réalisé par Mme Frappas - DSP Ville de Marseille et Mr E.Zurbach - CIRDD PACA°)

→ Chez les professionnels :

- Mieux comprendre ce qui se passe dans la complexité des réseaux et des fonctions qu'ils occupent pour les jeunes, dépasser les représentations, les stigmatisations pour ajuster les pratiques.
- Construire une posture professionnelle en commun compte tenu que tous les acteurs d'un même site sont concernés par ces activités et leurs incidences ; La réponse est à construire ensemble sur un territoire ciblé (professionnels, jeunes adultes)
- Produire des actions de proximité et de réflexion.
- Faire réapparaître le monde des adultes
- Rompre l'isolement des professionnels. Renforcer/soutenir les réseaux locaux.
- Articuler logiques de prévention et logiques répressive

→ Chez le public jeune et adulte:

- « Aller vers » dans une logique de Réduction des risques, ne pas se couper des jeunes qui sont dans ces réseaux. Ne pas perdre le lien.
- Renforcer les dispositifs d'accompagnement individuels et notamment de travail de rue.
- Produire ailleurs (que dans les réseaux) des modes de socialisation.
- Faire des propositions permanentes d'activités valorisantes pour eux.
- Renforcer l'intégration dans les dispositifs d'insertion professionnelle.
- Accompagner les parents dans leurs difficultés.

- Mettre en place des groupes où les habitants parlent de ces questions. Le silence génère de la culpabilité et de l'impuissance.
- Créer des espaces locaux publics de gestion des conflits sociaux, crises
- Produire des actions de proximité et de réflexion en intégrant différents acteurs notamment les bailleurs, les pharmaciens, les médecins.
- S'adresser aux clients des réseaux.

### Contenu de l'action

Cette action vise à décliner sur les territoires de l'ASV les grandes orientations du volet « drogues et quartiers sensibles » du plan départemental de lutte contre les drogues et dépendances des Bouches du Rhône en poursuivant les temps d'échanges entre les pilotes locaux de l'action et l'ASV pour :

1/ Contribuer à la mise en oeuvre sur le territoire de l'ASV des modalités de réponses identifiées dans le cadre de l'élaboration du plan qui sont : (*sources : document de présentation de Mme Frappas, DSP, Ville de Marseille*) :

A/ Mieux connaître le phénomène et clarifier l'action par un « état des lieux » et un partage des connaissances sur les usages, le contexte, les déterminants, la perception des usagers, acteurs et habitants

B/ Développer des actions de prévention par une intervention coordonnée de type expérimental sur un territoire ciblé

C/ Prévenir les usages problématiques par un travail sur la question de la proximité des usagers avec l'« économie de la débrouille », l'intégration des logiques de réduction des risques et la remobilisation des professionnels de première ligne dits généralistes (formation, accès à des outils type guides conseils...)

D/ Soutenir la fonction parentale en s'appuyant sur les dispositifs existants (accueils spécialisés et usagers de cannabis, PAEJ, PIF) et à créer (lieux de gestion des crises et problèmes liés au quartier, dans une démarche de santé communautaire)

2/ Faire le lien entre les actions identifiées dans le cadre du plan et la démarche ASV

#### ➤ Modalités de mise en œuvre :

- X rencontres avec les pilotes locaux du plan pour convenir des modalités d'articulation entre les 2 dispositifs (Plan et ASV)

- X rencontres avec les pilotes locaux du plan et les opérateurs associatifs pour construire les réponses

#### ➤ Actions connues :

*Activités du PAEJ, du Réseau Expérimental, du Collectif Ensemble pour la prévention, de SOS DI, des centres sociaux La Garde, Saint Gabriel, de l'ANPAA 13, de l'AMPTA...*

<b>Type de publics visés :</b> Le public âgé de 16 à 25 ans Les parents et habitants des territoires de l'ASV Les professionnels des secteurs éducatifs, sociaux et sanitaires	<b>Territoires couverts :</b> (A définir) arrondissements <input checked="" type="checkbox"/>
<b>Ressources existantes :</b> ADDAP 13, CS La Garde, Saint Gabriel, CODES 13, ANPAA 13, UPU, AASCQB, Réseaux 13, AMPTA, Tremplin, LAMES, Education Nationale, Préfecture 13, DSP Ville de Marseille, CIRDD PACA	

### Résultats attendus :

↳ Pour les professionnels :

- mutualiser les pratiques
- développer une stratégie commune d'interventions

↳ Pour le public :

- meilleure prise en compte des besoins
- à terme meilleur impact des actions

### Préalables :

➤ Déterminer avec les pilotes locaux du plan le type de démarche mise en place (interventions sur un territoire expérimental ou sur l'ensemble)

➤ Déterminer les modalités d'articulation entre la mise en place du plan et l'ASV

### Financements possibles

*Programmes nationaux ou régionaux : PRSP 04 (objectifs 3 et 4)*

*MILDT*

*Autres financements envisageables : CUCS (en co-financement)*

*Ville de Marseille*